

re de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION (P D E)
Règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20/09/2005, Règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission
Articles D 343-3 à D 343-18 du code rural ; arrêté du 13 janvier 2009

que, aux échelles et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de modification pour les données vous concernant.

IDENTIFIANT

ans les cas d'installation sociétaire :

validation :
ion progressive de la capacité professionnelle)

quis et à faire valider mon PPP sous trois ans à
[] sous peine de rembourser les aides
à retard.

LE PROJET

- date d'installation: 2004/2005
- date d'ouverture du 1er exercice :
- orientation principale de l'exploita

- descriptif du projet :

AVENANT:
Investissement matériels non prévus
- mode de commercialisation des pr

L'exploitation reprise est elle aux non
(Sinon, date prévisionnelle de réalisa

Droits à primes alloués à produire de l'

DPU -
DPU -
DPU - DPU Normales



PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

> AVENANT PDE/PE

VOUS SOUHAITEZ...

Réviser le projet économique de votre installation en intégrant des données non prévues initialement (nouvel investissement ou atelier, projet d'amélioration) et s'assurer du respect des différents paramètres économiques et financiers.

QUI EST CONCERNÉ ?

Exploitant(es) installé(es) avec les aides de l'état depuis moins de 5 ans.

NOUS VOUS PROPOSONS

- ▶ Réalisation des modifications de l'étude économique de votre installation en intégrant les nouvelles données.
- ▶ Mesure de l'impact économique des modifications prévues au plan d'entreprise.
- ▶ Dépôt d'un avenant au plan d'entreprise auprès de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture).



VOUS EST REMIS :

Le plan d'entreprise modifié vous est remis dans un délai de 2 mois.



- ▶ Un accompagnement personnalisé.
- ▶ L'expertise de conseillers installation.
- ▶ Une approche globale de l'exploitation.



DURÉE
Sur rdv de
1 à 2 heures



**PRESTATION
INDIVIDUELLE**



VOS CONSEILLERS RÉFÉRENTS
Stéphane DOUTRELEAU et Astrid DEGROOTE,
Conseillers installation



Rachel RONCERAY : 03 44 11 44 50